



CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028 POUR LE TERRITOIRE DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

ANNEXE 1 : MESURES OPERATIONNELLES



Ci-joint sont compilées les **12 mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne, répondant :

- aux **axes stratégiques de développement du PETR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2024 à ce stade** : projets et intentions issus du recensement PETR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

Rappel du cadre stratégique :

- **Objectif Stratégique 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale**
 - Mesure opérationnelle 1-1 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie
 - Mesure opérationnelle 1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
- **Objectif Stratégique 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services**
 - Mesure opérationnelle 2-1 : Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement accessible pour tous
 - Mesure opérationnelle 2-2 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire
- **Objectif Stratégique 3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire**
 - Mesure opérationnelle 3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales
 - Mesure opérationnelle 3-2 : Dynamiser le secteur touristique afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours et valoriser les richesses locales
- **Objectif Stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique**
 - Mesure opérationnelle 4-1 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
 - Mesure opérationnelle 4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)
 - Mesure opérationnelle 4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
 - Mesure opérationnelle 4-4 : Soutenir une meilleure valorisation des déchets
 - Mesure opérationnelle 4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
- **Objectif Stratégique 5 : Animation et ingénierie territoriale**
 - Mesure opérationnelle 5-1 : Développer une ingénierie territoriale efficiente et favorisant l'innovation et l'expérimentation

Sommaire

MESURE OPERATIONNELLE N°1-1 : PRIVILEGIER UN AMENAGEMENT FAVORABLE A LA REDYNAMISATION DES CENTRALITES ET A LA VALORISATION DU CADRE DE VIE	4
MESURE OPERATIONNELLE N°1-2 : MAINTENIR LA VITALITE DES ACTIVITES CULTURELLES, ASSOCIATIVES ET DE LOISIRS.....	6
MESURE OPERATIONNELLE N°2-1 : CONTRIBUER A LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS ACCESSIBLES POUR TOUS	8
MESURE OPERATIONNELLE N°2-2 : MAINTENIR LES CAPACITES DE PRISE EN CHARGE SANITAIRES ET MEDICO-SOCIALES DU TERRITOIRE.....	10
MESURE OPERATIONNELLE N°3-1 : FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES	12
MESURE OPERATIONNELLE N°3-2 : DYNAMISER LE SECTEUR TOURISTIQUE AFIN DE LE FAIRE RECONNAITRE EN TANT QUE DESTINATION DE SEJOURS ET VALORISER LES RICHESSES LOCALES	15
MESURE OPERATIONNELLE N°4-1 : ACCROITRE LA BIODIVERSITE, PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET RENFORCER LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	18
MESURE OPERATIONNELLE N°4-2 : ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR).....	21
MESURE OPERATIONNELLE N°4-3 : ENCOURAGER LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GES LIES AUX DEPLACEMENTS, NOTAMMENT EN FAVORISANT LES MOBILITES ACTIVES, DOUCES ET ALTERNATIVES A L'AUTOSOLISME.....	23
MESURE OPERATIONNELLE N°4-4 : SOUTENIR UNE MEILLEURE VALORISATION ET REEMPLOI DES DECHETS	25
MESURE OPERATIONNELLE N°4-5 : MAINTENIR LES ACTIVITES ET VALORISER LES PRODUCTIONS AGRICOLES DE QUALITE ET PORTEUSES DE PLUS-VALUE.....	27
MESURE OPERATIONNELLE N°5-1 : DEVELOPPER UNE INGENIERIE TERRITORIALE EFFICIENTE ET FAVORISANT « L'INNOVATION ET L'EXPERIMENTATION ».....	29

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PETR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Objectif stratégique n°1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Mesure opérationnelle n°1-1 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie

Contexte général :

Le territoire est composé de plusieurs centres bourgs qui concentrent l'offre de services et d'équipements du territoire, **avec deux polarités d'un peu moins de 15 000 habitants pour les plus importantes** et une majorité de communes se situant entre 6 500 et moins de 500 habitants. Au regard des évolutions démographiques, une dichotomie s'observe **entre :**

- **les pôles de services intermédiaires** (Moissac, Castelsarrasin) et des polarités sous l'influence des agglomérations voisines (Montech/Montauban, Verdun-sur-Garonne /Toulouse) qui apparaissent comme dynamiques et attractives,
- **les centralités davantage rurales** (Lauzerte, Beaumont-de-Lomagne, Lafrançaise ...) avec des dynamiques démographiques négatives, pouvant menacer à court terme le maintien de certains services et équipements sur le territoire.

Globalement, **les polarités du territoire et centres bourgs font face à plusieurs difficultés :** des problématiques de vacance et de vieillissement ou inadaptation du parc de logement existant (plus de 50% du parc date d'avant 1975), une tendance à la précarisation, paupérisation et dégradation des espaces et bâtiments publics, dévitalisation des cœurs de bourgs ...

L'effort pour **améliorer le cadre de vie** doit aussi concerner les **autres polarités qui sont hors de ces dispositifs ciblés** et jouent un rôle important dans l'organisation et le maintien de l'attractivité. Les petites communes sont ainsi particulièrement engagées sur la **poursuite de l'embellissement des villages et l'amélioration des traversées des bourgs et des espaces publics.**

Ainsi, la préservation du **cadre de vie et le renforcement de l'attractivité** doivent se poursuivre :

- en valorisant les spécificités locales, qu'elles soient patrimoniales ou paysagères : le patrimoine culturel, historique et paysager constitue un important vecteur d'identités et contribue fortement à la qualité du cadre de vie mais une partie de ce patrimoine manque de valorisation.
- et dans les **centralités où l'impact du réchauffement climatique est plus fort**, en aménageant des espaces publics plus confortables pour les habitants.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la préservation des patrimoines culturels ;
- Adapter le parc de logement dans les centres bourgs pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité en prenant en compte le desserrement des ménages ;
- Privilégier la rénovation de l'habitat ancien et dégradé et encourager le développement de logements sociaux ;
- Améliorer ou conserver la qualité urbaine et paysagère des centralités ;
- Encadrer le développement urbain via une politique d'aménagement qualitatif et de planification de l'espace pour favoriser des projets d'aménagement durable, économes du foncier.

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Amélioration de l'habitat et création de logements :**
 - o Constructions ou rénovations de logements (locatifs) : Bardigues, L'Honor de Cos, Sérignac, St Michel, Montesquieu, Cazes-Mondenard, Merles, Auvillar, Saint-Cirice, Beaumont de Lomagne, Belvèze, Escazeaux, Montech, Pommevic, Saint Michel, Saint Clair,

- Castelmayran (bailleur social Mesolia), Sistels, Verdun/Garonne, Savenès, Beaupuy, Castelsarrasin, Saint-Porquier
- Résidence pour accueil personnes âgées autonomes à Lavit, Savenès, Montaigne de Quercy, Auvillar, habitat partagé à Pommevic, habitat inclusif à Lafrançaise, Villebrumier
- Aménagement d'une zone à mixité sociale type éco-quartier (logements résidentiels, commerces) à St Nicolas de la Grave, Bourret, Castelmayran, Lafrançaise, Grisolles, Orgueil, Campsas, habitat mixte Caserne Banel à Castelsarrasin
- Création de logements d'urgence dans le bâtiment Tauran à Lauzerte (+pôle culturel et stationnement), Beaumont de Lomagne et sur le territoire de la CC des Deux Rives
- Réalisation de logements à destination des publics les plus démunis, d'urgence ou temporaire sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et opérations de façades sur la CC Deux Rives et la CC Lomagne Tarn et Garonnaise, travaux de façades dans le centre ancien de Verdun/Garonne
- Mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (OPAH + opération de façades) sur la CC Terres des Confluences
- OPAH RU (rénovation urbaine) à Moissac

- Actions pour améliorer la qualité paysagère, la convivialité et la fonctionnalité des traversées de bourgs et espaces publics :

- Requalifications et/ou création de nouveaux espaces publics résilients : Orgueil (centre historique), Castelmayran (espace public Malbec), Le Pin (place), Montjoi (place de la salle des fêtes), St Cirice (place), Esparsac (réaménagement du bourg), Fauroux (place et parking de la mairie et l'école), Asques (abords de l'église), Montesquieu (esplanade de la mairie), Beaumont de Lomagne (place de l'esplanade), Larrazet (place de la mairie et de l'école), Maubec (rue principale), Montaigne de Quercy (avenue du Stade), Marsac (centre du village), Gramont, St Nicolas de la Grave (place du château et rue Ste Catherine), Saint-Sardos (centre bourg), Montbartier (espaces publics du pôle de loisirs) ; aménagement paysagers des places à Boudou ; réalisation d'un jardin des aînés à Sérignac ; espaces verts à Montbarla ; mise en sécurité & embellissement à St Nazaire de Valentane ; embellissement village de Brassac, Barry d'Islemade (abords foyer rural), Valence d'Agen (jardin de Pontus), aménagement de la place des Templiers et des connexions viaires La Ville Dieu du Temple, belvédères paysagers en bord de Garonne communes de Verdun et de Bourret, esplanade Montebello à Moissac, réhabilitation du kiosque à musique à St Nicolas de la Grave
- Programme d'intégration paysagère et de sécurisation des réseaux fibre optique déployés par le Syndicat mixte Tarn-et Garonne Numérique
- Étude de faisabilité du pont cascade de Pontalaman (ruisseau Lemboulas) sur la CC Pays de Lafrançaise
- Rénovation d'une halle et espaces publics pour usages multiples à Piquecos

- Aides pour la définition de schémas et pour des actions d'animation ciblées :

- Opération de Revitalisation du Centre Bourg sur la CC Pays de Serres en Quercy
- Programme d'Intérêt Général (PIG) sur la CC Pays de Lafrançaise

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'opérations de travaux d'embellissement des centres-bourgs menées
- Nombre de logements locatifs créés ou réaménagés
- Surfaces désimperméabilisées dans les aménagements des espaces publics

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS 2 et OS5 (ATI FEDER) du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 1 et 4)

Objectif stratégique n°1 : **Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale**

Mesure opérationnelle n°1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs

Contexte général :

La croissance démographique globale du PETR se révèle très inégale avec une très forte dynamique dans les secteurs influencés par Toulouse et Montauban (CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences) et des franges rurales en déprise. A cela s'ajoute un vieillissement marqué et des difficultés sociales (taux de chômage et de pauvreté supérieurs à la médiane nationale notamment sur les zones les plus urbaines). La situation **pose alors la question du savoir vivre ensemble et de la cohésion sociale.**

En réponse, les collectivités territoriales mènent des politiques publiques dans le domaine socio-culturel, en s'appuyant sur un secteur associatif dynamique sur l'ensemble du PETR.

En complément de l'offre de services publics, l'offre d'animations (sociales, culturelles, sportives et de loisirs) et le développement d'une vie associative sont fondamentaux pour le maintien et l'accueil des nouvelles populations.

Face aux phénomènes d'isolement et de précarité d'une partie de la population, le territoire doit être apte à agir localement en valorisant le collectif et la solidarité.

L'évolution démographique de la population avec l'installation de jeunes couples en périphérie des pôles d'emploi et le vieillissement de la population dans les zones plus rurales pose la question **du développement futur et de l'adaptation des équipements existantes.**

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du projet de territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Favoriser le bien vivre ensemble par le développement d'équipements adaptés ;
- Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives, sportives et de loisirs grâce à des infrastructures dédiées ;
- Soutenir les actions permettant d'accompagner les évolutions socio-démographiques du territoire ;
- Développer **les initiatives sociales et solidaires et les pratiques innovantes par la création d'espaces multi-usages.**

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Création, extension, rénovation ou adaptation des équipements structurants d'accueil du public :**

SALLES DES FETES, SALLES POLYVALENTES

- o Création de salles polyvalentes : Dunes, Campsas
- o Travaux d'amélioration des salles polyvalentes ou des fêtes : Goas, Canals, Roquecor, Gimat, Castelferrus, Cordes Tolosannes, Bouillac, Bourret, Beaupuy, Aucamville

EQUIPEMENTS CULTURELS

- o Cinéma municipal de Castelsarrasin : rénovation de la façade et création de sanitaires
- o Création d'une Ludothèque à Lafrançaise
- o Construction ou réhabilitation d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la CC GSTG
- o Création d'un centre culturel à Valence d'Agen
- o Réhabilitation de la médiathèque à Grisolles

EQUIPEMENTS POUR DES PRATIQUES SPORTIVES

- o Rénovation de la piscine d'hiver à Golfch (tranche 3)
- o Rénovation des stades (foot, rugby) : réaménagement complet du stade Alary à Castelsarrasin (dont tribune et club house) ; stade de Bourret, stade de Valence d'Agen, Stade Jo Carabignac à Moissac, complexe sportif du Chapelitou à Grisolles, projets à Verdun/Garonne, Orgueil, Montech, Labastide-St-Pierre

- Création ou rénovation de cours de tennis : Durfort-Lacapelette, Castelsarrasin (Clairefont), Orgueil, Campsas, Montbartier
- Réalisation d'une salle omnisports : L'Honor de Cos, Saint Nicolas de la Grave, Verdun/Garonne, Grisolles
- Création d'un parc multisport détente loisirs à Sérignac, Valeilles, Puycornet
- Réalisation d'une salle multi-activités, d'un dojo et d'espaces communs à Montech et aménagements des abords extérieurs, création d'un dojo de la CC Pays de Lafrançaise
- Création de city-stades : Vazerac, Meuzac (déplacement), Sérignac, Castelsarrasin (quartiers Macalet et Gandalou), Fabas, Canals
- Création Skate Park à St Porquier, Montbartier
- Création d'un Pump-track à Saint Sardos
- Réfection piste MARCG (Modèle Auto Racing Car Gascon) à Castelsarrasin
- Aménagement d'un pôle sportif et ludique à St Aignan (tranche 2)
- Parcours sportifs à Montbartier, Montech, Grisolles et Labastide-St-Pierre
- Aménagement d'un boulodrome à Campsas
- Enseignement secondaire et locaux annexes (Conseil Départemental) : réhabilitation gymnase de Lauzerte, construction gymnase de Verdun

SALLES ASSOCIATIVES, A USAGES MULTIPLES

- Créations de salles associatives (uniquement pour les territoires à enjeux Bourg-centre, Quartier Prioritaire de la Ville) : Canals, Villebrumier, Montech, Grisolles, Labastide-St-Pierre, Grisolles, Verdun/Garonne
 - Rénovation des salles associatives existantes / requalification de bâtiment : Sérignac, Golfech (Cantarou), Cazes-Mondenard (salle Martissan) ; foyer rural de Labastide-St-Pierre ; du foyer des cloutiers à Castelsarrasin ; extension et mise aux normes du bâtiment "Rendez-vous de chasse" à Dufort Lacapelette, Barry D'Islemade Bourg de Visa (ancienne mairie), Le Causé (rénovation d'un bâti) rénovation d'un bâtiment pour usages multiples Ilot Baggi à Verdun sur Garonne, aménagement d'un local pour les jeunes et pour l'association Yaka Jouer à Villebrumier, Montech
- **Création de lieux favorisant le lien social et intergénérationnel et/ou de nouvelles pratiques sur le territoire :**
- Implantation d'une antenne du Point Information Jeunesse (PIJ) au quartier Lacoste à Montech
 - Création d'une aire de jeux : Montaigu de Quercy, Montastruc, Montech, Saint Vincent Lespinasse, Dunes, Faudoas, Nohic, Aucamville, Comberouger
 - Création / réhabilitation d'un boulodrome : Valence d'Agen, Campsas, Dieupentale, Faudoas
 - Création de jardins partagés à Labastide-St-Pierre
 - Aménagement extérieur pour l'accueil de manifestations à Valence d'Agen (site de l'ancien abattoir)
 - Développement des lieux de conseil et de répit pour les parents et les familles à la CC GSTG
 - Aménagement du lac de Gariès
 - Organisation d'évènements, d'actions de communication favorisant la cohésion sociale : cinéma de plein air sur le périmètre de la CC GSTG
- **Dont Projets inscrits au CPER :**
- Restauration de l'Abbaye Saint Pierre à Moissac

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de nouveaux équipements culturels réalisés et recensement de la fréquentation
- Nombre de nouveaux équipements sportifs réalisés et recensement de la fréquentation
- Nombre de nouveaux espaces associatifs aménagés
- Nombre d'équipements rénovés

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 1)

Objectif stratégique n°2 : **Garantir une accessibilité renforcée aux services**

Mesure opérationnelle n°2-1 : Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipements accessibles pour tous

Contexte général :

Outre le contexte socio-démographique présenté précédemment, le territoire doit composer avec des **fragilités sociales importantes** (taux médian de pauvreté de 17,6% supérieur au taux national de 13,1%, résultats scolaires en dessous des résultats de la Région), plus prégnantes dans les pôles urbains et notamment à Moissac avec 2 secteurs classés Quartiers Prioritaires de la Ville.

Si le PETR est globalement bien pourvu en termes d'équipements et de services de proximité, des **difficultés d'accès aux services sont encore constatées** :

- 1 habitant sur 3 est à plus de 30 minutes des communes « pôles de services de la gamme intermédiaire et supérieure ».
- Des territoires plus éloignés du fait d'un maillage plus lâche en polarité (*ex CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Pays de Serres en Quercy*) ;
- Difficultés pour accéder aux services du fait du vieillissement de la population et de difficultés sociales.

Le déploiement en cours **des Maisons France Services et d'initiatives complémentaires** pour aller à la rencontre des publics isolés (Bus France Services ...) permet d'améliorer les attentes locales. De même, **l'accès au numérique** pour tous doit également être renforcé et accompagné pour les publics non équipés ou éloignés des nouveaux outils.

Inversement, dans les territoires plus dynamiques (*cf. CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences*), **l'essor démographique est beaucoup plus important et rapide que l'évolution des services**, induisant des risques de tension ou d'inadéquation par rapport aux besoins.

Garantir une accessibilité équilibrée aux services et équipements pour tous, reste un défi majeur de cohésion territoriale et d'attractivité pour ce territoire rural.

Le maintien des services de proximité, l'adaptation et le développement de nouveaux services en lien avec les **évolutions sociodémographiques** de chaque territoire est indispensable pour tenir compte spécifiquement des accroissements de population (enfance et jeunesse) et de son vieillissement.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du projet de territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Accompagner la jeunesse dans son parcours de formation et d'insertion professionnelle ;
- Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipements publics pour tous (dont petite enfance, enfance et jeunesse), notamment dans les zones rurales isolées ou les zones en croissance démographique forte ;
- Soutenir les actions contribuant à renforcer l'accès aux services (Maisons France Services ou développement de l'accueil des services existants, mairies, services publics itinérants, etc.) et l'accès aux usages numériques pour tous.



Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

(Nota : Pour les personnes âgées, les projets concernant les logements adaptés sont fléchés dans la fiche 1-1, ceux portant sur une prise en charge sanitaire et médico-sociale dans des structures adaptées sont intégrés dans la fiche 2-2.)

- **Accompagner la jeunesse en matière d'éducation et de formation :**

ENFANCE & JEUNESSE

- o Création de Pôles enfance ; à Castelsarrasin ; Pôle Petite Enfance (EAJE, RAM, LAEP) pour la CC LTG à Beaumont de Lomagne (acquisition du foncier), création d'une crèche

et d'un point parents/enfants dans la maison Achon à Moissac, micro-crèche à Montbartier, rénovation crèches sur le territoire de la CC GSTG

- o Restauration scolaire : Construction et/ou extension restaurants scolaires ou équipement et achats matériels à Cazes-Mondenard, Labastide Saint Pierre, Grisolles, Montech, Saint Sardos, Barry d'Islemade, Nohic, Canals

FORMATION

- o Création d'un centre de formation spécialisé aux métiers du territoire sur la future ZA Aéroville à Campsas (CC GSTG -Territoire Industrie)
- o Soutien au développement de nouvelles filières de formation en lien avec le centre de formation communautaire des métiers du nucléaire et de l'énergie et le lycée professionnel sur la CC des Deux Rives
- o Agrandissement du lycée F. Mitterrand à Moissac, du lycée Olympes de Gouges à Montech
- o Extension/réhabilitation de la MFR de Moissac

- Poursuivre le maillage du territoire en services et équipements :

ACCES AUX SERVICES PUBLICS

- o Maison municipale et France Services quartier Sarlac à Moissac (QPV)
- o Création d'une Maison France Services : à Montech, à Beaumont de Lomagne ;
- o Création d'une France Services itinérante départementale (Conseil Départemental)
- o Création d'un centre social itinérant sur la CC PL et sur la CC GSTG

MAIRIES, EPCI et LOCAUX TECHNIQUES

- o Création de la maison de l'intercommunalité pour la CC TDC à Castelsarrasin
- o Rénovation de la maison de l'intercommunalité pour la CC PL à Lafrançaise
- o Rénovation des mairies de Gasques, Sauveterre, Brassac, Gramont, Montain, Lavit de Lomagne, St Amans de Pellagal, Lamagistère, Espalais, Gasques, Montech, Beaupuy, Bourret
- o Mise en accessibilité des bâtiments communaux : à Verdun/Garonne, Asques, Castelsarrasin, Beaumont de Lomagne, Labastide Saint Pierre, Orgueil
- o Aménagement d'équipements à Piquecos

ACCELERATION ET TRANSFORMATION NUMERIQUE

- o Dématérialisation et centralisation des services et démarches administratives au sein d'un portail citoyen unique, de façon sécurisée sur la CC GSTG
- o Serveur à distance pour la CC GSTG

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de projets réalisés
- Nombre de structures d'accueil publics spécifiques (enfance, jeunesse...) créées et nombre de places supplémentaires créées

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 2)

Objectif stratégique n°2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services

Mesure opérationnelle n°2-2 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire

Contexte général :

En parallèle des dynamiques démographiques, on constate que la population des médecins généralistes est vieillissante et les récents départs à la retraite ne sont pas remplacés, limitant de fait l'accès aux services de santé.

Ainsi, le territoire fait face à une densité médicale fragile et des territoires en voie de désertification notamment sur les CC Pays de Serres en Quercy, la Lomagne Tarn et Garonnaise et le Pays de Lafrançaise.

Des carences sont également relevées sur certains équipements comme des structures pour séniors, médicosociales, ...

Il y a un enjeu fort pour le territoire à maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales pour répondre aux besoins de la population qui sont en progression.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont : de maintenir et améliorer les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales pour lutter ou anticiper la désertification médicale avec :

- Création ou rénovation des équipements et services structurants pour la santé :
 - o Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Centres de santé et investissements matériels pour une organisation collective de professionnels de la santé, investissements des collectivités pour accueil d'un médecin ou infirmière (en lien avec l'AMI de la Région et le GIP) ;
 - o Création de places d'hébergement pour les internes, remplaçants, stagiaires ;
 - o Services de télémédecine ou d'itinérance médicale.
- Création et rénovation des services et équipements structurants pour les publics spécifiques avec poursuite des actions de mise en accessibilité-rénovation énergétique :
 - o Personnes âgées, handicapées ou nécessitant une prise en charge médico-sociale : création/modernisation des lieux d'accueil et d'hébergement (notamment dans le cadre du Ségur Santé), structures pour la prévention, la formation ou de répit pour les aidants ...

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Modernisation de services ou équipements en lien avec la santé :**
 - o Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle intercommunale à Moissac
 - o Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Auvillar, Savenès et Montbartier
 - o Création d'un centre de santé communal à Verdun sur Garonne
 - o Extension du cabinet médical à Villebrumier
 - o Acquisition d'un défibrillateur à Bouloc et à la crèche de Montech
 - o Pôle santé à Lauzerte
 - o Déploiement d'un service expérimental de télémédecine infirmier/médecin à l'échelle départementale en lien avec l'ARS et le conseil de l'ordre des médecins (CD82)
 - o Rénovation de maisons de retraites et EHPAD du territoire dans le cadre du Ségur Santé
 - o Acquisition d'une maison et travaux pour étendre la pharmacie à Dunes
 - o Étude préalable à la création d'une maison de retraite à Labastide Saint Pierre

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de projets réalisés
- Nombre de CDS et de MSP créés

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 2)

Objectif stratégique n°3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire

Mesure opérationnelle n°3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales

Contexte général :

Le développement économique du PETR Garonne Quercy Gascogne est dynamisé par la convergence de plusieurs facteurs :

- Une attractivité démographique forte (+0,6%/an entre 2014 et 2020) ;
- L'essor du secteur tertiaire, représentant plus de 2 emplois sur 3 ;
- La présence sur son territoire, d'activités artisanales et commerciales diversifiées, dynamisées par l'existence de grandes entreprises industrielles
- Un foncier globalement compétitif.

36 389 emplois sont comptabilisés sur ce territoire en 2019, avec quelques poches d'**emplois spécialisés** dont la zone **Grand Sud Logistique** (plus de 2000 emplois sur CC Grand Sud Tarn et Garonne) et la **centrale nucléaire de Golfech** (1000 emplois sur CC des Deux Rives).

L'essor démographique contribue à la **croissance de l'emploi présentiel**, notamment sur les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences. Les petites entreprises commerciales et artisanales, majoritaires sur le PETR, jouent un rôle déterminant en matière d'emplois et de structuration socio-économique du territoire.

De son côté, avec un taux d'emplois de 12,3% (proche de la moyenne nationale), **le secteur industriel** profite de **plusieurs atouts pour poursuivre son développement** :

- La **production d'électricité** est une **spécificité locale** et les travaux exceptionnels de maintenance et modernisation du parc nucléaire de Golfech représentent une **opportunité économique** en générant de nombreux emplois dans des secteurs variés et des actions de formation pour les entreprises sous-traitantes ;
- L'animation du **contrat « Territoire d'Industrie »** en collaboration avec le PETR Pays Portes de Gascogne (32)
- Enfin, la **bonne desserte de ce territoire par les grandes infrastructures actuelles et futures** (gare LGV et futur échangeur) contribue à l'essor économique local.

Ces atouts sont cependant à relativiser face aux **faiblesses et menaces relevées** :

- Une fragilisation du secteur commercial et artisanal, dû aux difficultés de transmission-reprise, à la fermeture des commerces des centres-bourgs et au faible taux de création d'entreprises sur certains territoires (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Pays de Lafrançaise) ;
- Une difficulté à pérenniser dans le temps, les entreprises et infrastructures créées ;
- Des Zones d'Activité Economique présentant une situation hétérogène : certaines ZAE sont saturées alors que d'autres sont peu attractives.

Pour pallier ces difficultés et encourager le développement économique du territoire, **un soutien financier et technique aux projets reste indispensable**. Pour accueillir de nouvelles entreprises et activités, **le territoire doit consolider ses fonctions structurantes « support » au développement du tissu économique**. Il doit continuer à mettre à niveau l'offre d'accueil en zones d'activités, compétitives et attractives, répondant aux attentes des entreprises (accessibilité, logistique, numérique et TIC, services et équipements, main d'œuvre, qualité environnementale ...) et rendre cette offre d'accueil davantage lisible.

Selon les besoins, **les projets de création de zones d'activités et services adaptés à l'accueil et au maintien d'entreprises** (OZE, ZAE, pépinières, hôtels d'entreprises, centres de formation...) sont **indispensables pour rester attractif et contribuer au développement de nouvelles filières**. Les dispositifs de soutien aux ZAE (votés en juillet 2023) seront incitatifs aux projets de requalification/amélioration de l'existant, en traduction des objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et du Pacte Vert.

La crise sanitaire accélérant le télétravail, la dynamique démographique et le déploiement de la fibre en Tarn-et-Garonne sont des facteurs favorables pour le développement des nouvelles formes de

travail. Après la création de premiers **espaces de tiers-lieux/co-working/bureaux partagés**, il s'agit de soutenir les initiatives en réalisant un maillage cohérent du territoire. La Région Occitanie considère d'ailleurs que **le numérique et les usages qui en découlent, doivent être des leviers aux nouvelles organisations de travail.**

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Soutenir la vitalité commerciale et artisanale des centres bourgs et des petites polarités ;
- Favoriser le développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée ; en faire la promotion (marketing territorial) ;
- Maintenir et développer le tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisation) ;
- Adapter les capacités d'accueil d'entreprises au regard de l'existant et des besoins (accueil collectif type hôtels d'entreprise, pépinières, etc.) ;
- Contribuer à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (développement des campus connectés, ouverture de formation pour les métiers paramédicaux et en travail social pour les apprentis, aéronautique, nucléaire) ;
- Soutenir les nouvelles formes d'économie (économie sociale et solidaire, économie circulaire, Silver économie ...) et créer les conditions favorables à l'essor et l'innovation des filières économiques du territoire ;
- Amplifier le développement des nouvelles formes de travail par la création et/ou développement d'espaces de tiers lieux : postes de co-working pour du télétravail, espaces pouvant offrir des salles de réunion et de formation de proximité.

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Création ou maintien de commerces de proximité :**
 - o Agrandissement boulangerie à Aucamville
 - o Acquisition d'un local pour création d'une petite épicerie, dépôt de pains, journaux, événements culturels à Le Causé
 - o Restructuration de l'ancien site de la boulangerie pour installer des commerces et services à Dufort-Lacapelette
 - o Création d'un bistrot de pays et épicerie solidaire à Gramont
 - o Réhabilitation d'un local pour création d'un multi-services à St Amans du Pech
 - o Création de locaux commerciaux à Labastide du Temple
 - o Construction de commerces (et logements) à Castelmayran (espace du Levant)
 - o Réhabilitation d'un immeuble insalubre pour installer des commerces à Cazes-Mondenard
 - o Acquisition d'un local et aménagement d'une épicerie à Bouillac dans l'ancienne salle des fêtes
 - o Transformation d'une maison en locaux commerciaux à Montech (Maison Durand)
 - o Réaménagement d'un café-restaurant - Création d'un pôle commercial à Orgueil
- **Création de locaux et bâtiments, à vocation économique :**
 - o Construction de locaux professionnels dans le cadre du projet d'écoquartier de Campsas
 - o Aménagement du pôle Touristique et Economique et Culturel à Beaumont de Lomagne (CC LTG)
 - o Création d'un espace artisanal à Montbartier pour accueillir les artisans du village
- **Modernisation et développement d'une activité économique :**
 - o Projet de développement des entreprises labellisées Territoire d'Industrie (exemple Entreprise Pierre De Plan, Fimurex à Pommevic, ...)
 - o Création des conditions pour l'émergence d'une industrie de transformation des fruits innovante et compétitive (CC TDC)
- **Création, extension, requalification de zones d'activités :**
 - o Création de la zone industrielle de Goudourville-Pommevic pour intensifier l'accueil d'entreprises en lien avec la maintenance de la centrale électro-nucléaire (CC 2R-Territoire Industrie)

- Optimisation de l'offre en zones d'activités de la CC LTG avec la requalification de la ZA « Le Coutré » à Lavit de Lomagne (contrat Bourg-Centre) et les études et travaux d'extension de la ZA Bordevieille à Beaumont de Lomagne (Territoire Industrie)
 - Création de la zone d'activités aéronautique Aérovillage à Campsas (CC GSTG - Territoire Industrie)
 - Valorisation des ZAE existantes (CC TDC) : cf. projet de requalification / extension de la ZA Biarne à St Nicolas de la Grave
 - Extension de la ZA Grand Sud Logistique et Mouscane 5 (CC GSTG), installation de services sur plusieurs ZA de la CC GSTG et amélioration de la signalétique
 - Requalification et densification de la zone artisanale intercommunale du Rival (CC Pays de Lafrançaise)
- **Création, extension, de pépinières ou hôtels d'entreprises :**
 - Création d'un espace à destination des entreprises (pépinière, hôtel d'entreprises, ateliers relais ...) à Castelsarrasin et/ou Moissac
 - **Création de tiers lieux :**
 - Création d'espaces de coworking à Beaumont de Lomagne (CC LTG dans le cadre du futur pôle TEC), Montech, Villebrumier, Emmaüs 82, Malause, Grisolles

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de commerces de proximité soutenus
- Nombre de tiers-lieux créés

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS1, 4 et 5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 3)

Objectif stratégique n°3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire

Mesure opérationnelle n°3-2 : Dynamiser le secteur touristique afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours et valoriser les richesses locales

Contexte général :

Le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne présente un **potentiel touristique important en lien avec la richesse de son patrimoine historique et culturel** (dont les sites emblématiques du GSO « Moissac-Auvillar-Lauzerte, la pente d'eau de Montech), **la grande itinérance** (dont le GR65 Chemin de Compostelle et la voie fluviale et cyclable verte du Canal des Deux Mers, ...), **les possibilités de loisirs liés à l'eau et activités de pleine nature, le développement de l'œnotourisme...**

Toutefois ce potentiel reste à exploiter. Une partie du petit patrimoine bâti et du patrimoine naturel souffre d'un manque de valorisation. On constate un manque d'hébergements (gîtes de groupe, hôtel, hébergements insolites...) et d'animations, notamment pour les longs séjours. En 2019, **plus de 4 millions de nuitées ont été comptabilisées sur le PETR** mais elles ne représentent que 41% des excursions du département (total 10 millions). Par ailleurs, l'absence d'une offre de tourisme globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation des activités de pleine nature ...), le manque de signalétique structurée et une absence de mise en réseau entre les différents sites ne permettent pas aux communes, de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire et du rayonnement du GSO et du canal des Deux Mers.

L'enjeu principal du territoire, est **de continuer à renforcer et structurer une offre de loisirs, de tourisme et d'évènements, pour « retenir plus longtemps » les visiteurs sur le territoire et assurer un rayonnement des flux**, au-delà des grands sites reconnus (GSO, St Jacques de Compostelle, Canal, Plus beaux villages).

La montée en gamme des hébergements, bases de loisirs et des **démarches qualifiantes de labellisation** reste **une priorité**, ainsi que le soutien à des évènements forts **identifiant la destination Garonne Quercy Gascogne**.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département (Schéma départemental du tourisme 2022-2027), sont les suivants :

- Valoriser les facteurs d'attractivité touristique, distinctifs du territoire :
 - o Développer une offre touristique et culturelle structurée autour du potentiel des voies d'eau et de l'itinérance douce en renforçant le rayonnement du GSO sur l'ensemble du PETR et en mettant en valeur les spécificités départementales ;
 - o Animer et promouvoir les grands sites touristiques, distinctifs du territoire, et soutenir la valorisation du patrimoine méconnu ;
- Renforcer et structurer les pôles forts (notamment autour des abbayes de Belleperche et de Moissac) pour construire une destination, rayonnant plus largement et développer de nouvelles pratiques attractives (sentier d'interprétation, agritourisme et œnotourisme, etc.) ;
- Soutenir le développement des musées, lieux d'exposition et évènements permettant une découverte et un séjour touristique prolongé ;
- Amplifier les outils numériques de commercialisation et de découverte ;
- Soutenir les projets répondant aux nouvelles pratiques touristiques (hébergements et animations insolites, tourisme expérientiel, développement des outils numériques et des écomobilités, actions « hors les murs » pour aller au plus près des flux...) ;
- Développer une communication et une signalétique pour la mise en réseau des sites et la valorisation de ses atouts.

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Création ou modernisation des hébergements touristiques :**
 - o Complexe hôtelier de plein air de Montech
 - o Gîte d'étape à Pommevic
 - o Gîte de groupe à Lauzerte, (privé)
 - o Création d'un hébergement à la commanderie Saint Antoine (privé)
 - o Extension gîte de groupe Lavalade à Castelsarrasin (privé)
- **Création ou modernisation des musées et lieux d'exposition :**
 - o Musée de l'électricité à Lafrançaise, Musée de la Faïencerie et de la Batellerie de Auvillar
 - o Réhabilitation du musée des arts de la table/abbaye de Belleperche (Conseil départemental), Musée du Vin à Labastide St Pierre
 - o Création d'un espace touristique dédié à l'avion Bréguet XIV à Castelsarrasin (CC TDC)
 - o Espace d'interprétation du Pont Cacor, Moissac (GSO)
 - o Réhabilitation de l'abbaye Grand Selve à Bouillac
- **Extension, modernisation des offices de tourisme et points d'accueil et information du public :**
 - o Aménagement de l'office communautaire dans le nouveau pôle touristique économique et culturel (Maison Fermat) à Beaumont de Lomagne
 - o Déménagement du point d'accueil « vitrine » de l'office de tourisme intercommunal de Moissac
- **Création et rénovation de bases de loisirs et d'infrastructures de loisirs :**
 - o Rénovation des bases de loisirs aquatiques : vallée des loisirs à Lafrançaise, base de St-Sardos (CC GSTG), base départementale de St Nicolas de la Grave, base de loisirs de Montaigu de Quercy (privé)
 - o Aménagement du site de baignade Pontalaman : études préalables, aménagements paysagers et travaux de mise en sécurité (CC PL)
 - o Petit train Orgueil
 - o Aménagement d'un point de baignade dans le Tarn à Labastide St Pierre
 - o Augmentation du nombre de postes d'amarrage à Montech
- **Restauration et mise en valeur du patrimoine historique et paysager :**
 - o Travaux de l'abbaye de Moissac et bâtiment du tribunal d'instance de Moissac
 - o Poursuite de la restauration château Richard Cœur de Lion à St Nicolas de la Grave
 - o Cour du musée Lamothe-Cadillac à St Nicolas de la Grave
 - o Phare de Canals
 - o Réalisation de belvédères paysagers à Verdun/Garonne, Grisolles (plan Garonne) Labastide-St-Pierre, Bourret
 - o Travaux de valorisation touristique et de mise aux normes du Tarn à Moissac
 - o Réfection des églises et édifices culturels : Bouillac, Castéra Bouzet, St Paul d'Espis, Bouloc, St Jean du Bouzet, Balignac, Meauzac, Marsac, Lafrançaise, Bessens, Balignac, Monbéqui, Valence d'Agen, Cazes Mondenard, Poupas, Montain, Beaumont de Lomagne, réhabilitation du retable de l'église de Lauzerte
 - o Restauration, valorisation du patrimoine bâti : réhabilitation de la Halle de Lauzerte ; rénovation de la trace urbaine de la Bastide et des bâtiments remarquables de Labastide-Saint-Pierre, valorisation du petit patrimoine à Castelsarrasin, Puycornet, Garies (fontaine), restauration du Moulin de Montgaillard, restauration du four à pain à Castéra Bouzet
- **Equipements d'écomobilité pour les usages touristiques :**
 - o Acquisition et installation de vélos électriques en libre-service sur la CC LTG, CC GSTG
 - o Optimisation de la gestion portuaire du port de plaisance à Moissac
- **Création, extension d'itinéraires touristiques :**
 - o Création de 17 circuits de randonnée PR sur le territoire de la CC GSTG, valorisant la marque de territoire « Destination insolite »

- Aménagement du chemin de St Jacques de Compostelle sur le territoire de la CC 2R (Bardigues)
- Réfection de la vélo-voie verte du canal des deux Mers et étude de fréquentation interdépartementale (CD82)
- Chemins de randonnée le long du Tarn à Villebrumier, Orgueil et Labastide-St-Pierre et maillage de chemins sur la CC TDC
- Boucles vélos depuis la vélo voie verte du canal latéral vers sites de GSTG (Montech, Bourret, St Sardos, Abbaye de Grand Selve, Verdun, Grisolles...) et aménagement cyclable entre les 2 VVV
- Projet de valorisation « Entrée Chemins St Jacques dans le Tarn-et-Garonne » à destination des randonneurs, sur la commune de Ste Juliette

- **Actions de communication et promotion touristique :**

- Signalétique urbaine touristique à Montech, sur la Vélo voie verte à Orgueil
- Achat de matériel cinématographique Festival court métrage de la ruralité à Gramont (événement estival)
- Actions de promotion de l'œnotourisme sur le 82 (opérations Leader divers portages)
- Visites e-guidées et outils pour la promotion des sites patrimoniaux sur la CC LTG
- Outil multimédia pour la découverte de l'Abbaye de Grand Selve (réalité augmentée...)
- Développement des circuits œnotouristiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'hébergement touristique créés ou rénovés
- Evolution de la durée des séjours
- Nombre de bâtiments patrimoniaux rénovés

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS 1 et 5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 3)

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-1 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique

Contexte général :

Le territoire du PETR abrite un **patrimoine naturel riche** en milieux et en espèces principalement lié à la trame hydrographique (ex : sites Natura 2000 de la vallée de la Garonne, et ses affluents Tarn, Aveyron). Il est cependant exposé à des facteurs de fragilité et à diverses pressions : une plaine alluviale dominée par l'agriculture intensive, une faible connectivité écologique et une fragmentation des espaces dues à l'urbanisation.

Même si la part des territoires artificialisés reste contenue (3,9% contre 5,3% à l'échelle de la France métropolitaine en 2018), **l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 a augmenté plus vite qu'à l'échelle nationale** (0,5% contre 0,4%).

Au regard de la pression démographique déjà importante sur certaines parties du territoire, des projets d'infrastructures majeurs annoncés au Sud du territoire (LGV, gare de Bressols, échangeur autoroutier Lacourt St Pierre), une vigilance particulière doit être apportée **à la maîtrise de l'aménagement du territoire, dans une vision de gestion économe du foncier, de préservation de la biodiversité et de résilience au changement climatique.**

La préservation de la trame naturelle contribue à plusieurs aménités : la biodiversité et l'amélioration du fonctionnement écologique, la prévention contre le ruissellement et l'érosion des sols, l'attractivité du cadre de vie et la résilience au changement climatique.

L'entretien **des paysages par l'éco-pâturage** se développe et doit être encouragé auprès de tous les acteurs, que ce soit dans les friches de coteaux ou friches urbaines, les espaces naturels sensibles, les parcs urbains ou d'activités...

Par ailleurs, en lien avec le **changement climatique** qui pourrait se traduire en 2050 dans le Grand Sud-Ouest, par l'augmentation de +2°C pour la température de l'air, une diminution de -20 à -40% des débits des rivières et un déficit de 2 milliards de m³ d'eau, le territoire doit anticiper les tensions sur la ressource, déjà prégnantes à l'étiage. **La gestion qualitative, quantitative de l'eau et de son stockage** sont des enjeux importants et partagés à l'échelle du territoire. De plus, pour faire face au changement climatique, le projet de territoire du PETR soutient toutes les actions et aménagements permettant de **renforcer sa résilience** (atténuation des effets de la canicule, prévention des risques d'inondations, réduction des îlots de chaleur, dispositifs de récupération des eaux de pluie...).

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Préserver, restaurer, reconstituer et valoriser les milieux naturels (y compris aquatiques), les continuités écologiques et les trames paysagères du territoire (hors forêt) ;
- Favoriser la sensibilisation des différents acteurs aux enjeux de préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- Accompagner les actions liées au pastoralisme (ASA) et à l'entretien des paysages par l'éco-pâturage ;
- Sensibiliser au changement climatique et favoriser les actions et aménagements renforçant notre résilience au réchauffement climatique (Soutien aux travaux d'aménagements résilients « en milieu urbanisé » visant à atténuer les effets des canicules ou des inondations) ;
- Promouvoir une gestion durable de la ressource en eau, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs ; et accompagner la gestion-restauration des milieux aquatiques, de prévention des inondations et gestion raisonnée de la ressource en eau ;
- Prévenir et réduire les risques d'inondation ;
- Concevoir des diagnostics et schémas d'action ou prévention (PCAET, SAGE, plan en lien avec la GEMAPI, etc).

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Opérations contribuant à l'amélioration de la biodiversité, des paysages et du climat :**

PLANTATIONS & AMENAGEMENT PAYSAGER (trame verte) :

- o Plantations sur Montech : restauration d'un bosquet près du château d'eau, programme de plantation avec les écoles Larramet et Saragnac, abords forêt d'Agre
- o Aménagement de haies mellifères sur les terrains communaux à Tréjouis
- o Plantations de haies pour retrouver la trame verte sur la plaine et les versants de la CC GSTG
- o Plantation d'un verger conservatoire et site pédagogique à L'Honor de Cos
- o Plantation de 1000 arbres au jardin de Pontus à Valence d'Agen
- o Plantation de haies sur Savenès et les communes voisines

- **Opérations de gestion-restauration des milieux aquatiques, de prévention des inondations et gestion raisonnée de la ressource en eau :**

ZONES HUMIDES :

- o Restauration écologique dans le cadre du programme des Espaces Naturels Sensibles (CD82), notamment dans le corridor garonnais
- o Amélioration des fonctions épuratoires de plusieurs zones humides : Picone à Mas-Grenier, Briqueterie Nord d'Orgueil, Bois Grande Borde d'Aucamville, Sirech à Canals, Comère à Grisolles
- o Restauration et préservation de saulaies ou aulnaies (saulaie de Savenès, aulnaie de Varennes)
- o Réhabilitation d'une zone humide à Labarthe
- o Restauration de la prairie humide et de la station de jonc acutiflore de Viguerie à Montbartier
- o Création d'un observatoire, d'une station ornithologique et valorisation des espaces de nature associés à proximité de la confluence et de la base de loisirs de St Nicolas de la Grave
- o Plusieurs autres projets concernant les zones humides sont également prévus sur le périmètre de la CC GSTG

PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES, GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES RISQUES D'INONDATION :

- o Restauration de plan d'eau et frayères, sensibilisation multisites par la Fédération de pêche
- o Amélioration de la collecte des eaux pluviales ou usées sur les communes de Comberouger, Labastide St Pierre, Lauzerte, Savenès, Beaumont de Lomagne, Beaupuy
- o Travaux d'endiguement et tous autres travaux relevant de la compétence GEMAPI sur la CC TDC et la CC GSTG
- o Étude sur les ouvrages de protection contre les inondations sur la CC GSTG
- o Création de bassins de rétention des eaux pluviales pour protéger le bourg de Bourret

RESILIENCE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- o Aménagement des cours d'école à Campsas
- o Amélioration et sécurisation du réseau incendie à Castelmayran, Bourret, Belbèze en Lomagne, Les Barthes, Montain, St Nazaire de Valentane
- o Travaux de désimperméabilisation sur le territoire de la CC GSTG

ACTIONS DE COMMUNICATION & SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- o PCAET : Animation, communication et suivi du PCAET de la CC TDC et de la CC GSTG
- o Développement de l'éco-pâturage pour la gestion différenciée des espaces verts de Montech
- o Animations à destination de la jeunesse sur le territoire de CC GSTG, avec le CPIE

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de travaux engagés en faveur des milieux naturels
- Nombre d'opérations concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Articulation avec les programmes CPER Programmes Européens :

- CPER
- OS 2 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4)

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)

Contexte général :

En France, l'immobilier, premier consommateur d'énergie avec **43% de la consommation totale** en 2019, génère 23% des gaz à effet de serre (GES) français.

En Occitanie, ce segment représente **54% de la consommation totale** et émet 6,1 Mt CO₂éq. Malgré l'amélioration globale de la performance énergétique du parc de logements, résultant de la disparition de logements anciens énergivores, de la construction de bâtiments neufs performants et des premiers effets de la rénovation énergétique du parc, **des efforts sont encore à mener**.

Dans le Tarn-et-Garonne, le schéma de stratégie de développement des EnR (DDT/SDE 82 – décembre 2020) confirme que le potentiel de réduction majoritaire des consommations énergétiques concerne le **secteur du bâtiment résidentiel** et le **transport des personnes et conversion des flottes** (cf. fiche mesure 4-3).

Le parc de logement vieillissant sur le périmètre PETR (avec plus de 50% des résidences principales datant d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques) est facteur de précarité énergétique et de forte consommation en énergie et émissions de GES. De même, dans les collectivités, il y a un levier important sur l'ensemble des bâtiments publics construits avant la prise en compte du critère de performance énergétique.

Rénover ces logements énergivores et autres bâtiments type « passoires thermiques » (avec des diagnostics de performance énergétique de catégorie F ou G) est une priorité tant pour le climat et source d'économies majeures pour les propriétaires/occupants.

La mise en œuvre récente de PCAET (**Plan Climat Air Energie Territorial**) sur les Communautés de communes Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences a permis d'appréhender plus finement les enjeux et actions à engager ou accompagner sur leur périmètre en matière de développement des EnR et de sobriété énergétique.

Si la dynamique de rénovation énergétique dans les logements et bâtiments (application décret tertiaire) **est en cours sur le PETR** (9,7% des opérations programmés dans les contrats du PETR 2015-2020), **les EnR sont pour l'heure peu développées malgré les potentiels de développement sur le Tarn-et-Garonne**. La part des EnR dans la consommation énergétique du département n'atteint pas 20% en 2017 (inférieure à la moyenne régionale) et l'objectif fixé par la loi TEPCV est de porter cette production à 32% en 2030.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Réduire les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biogaz, bois-énergie, hydrogène ...) ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en cohérence avec le Schéma Départemental des EnR (DDT/SDE) et les PCAET ;
- Améliorer la qualité énergétique des logements et bâtiments et lutter contre la précarité énergétique (rénovation bâtiments publics, logements dont logements sociaux) ;
- Mettre en place des actions collectives d'information et sensibilisation : promotion des économies d'énergies, des EnR, potentiel lié à l'usage des éco-matériaux, information pour l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique ;
- Promouvoir le mix énergétique.

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Travaux de rénovation énergétique (seules les opérations ayant pour unique objet la réduction de la consommation d'énergie sont éligibles à cette fiche mesure, si d'autres travaux sont prévus, elles sont répertoriées dans les fiches mesures « objectifs 1, 2 ou 3 ») :**
 - o Opérations sur bâtiments publics (y compris scolaires) : Castelsarrasin, Castelmayran, Boudou, Moissac, Montesquieu, Grisolles, CC GSTG (école de musique)
 - o Travaux de sobriété énergétique conseillés par CEP du SDE 82
 - o Équipements EnR sur les sites et bâtiments de l'entreprise FIMUREX (Pommevic-Golfech) - Pommevic (Territoire d'industrie), entreprises Grand Sud Logistique

- **Développement des ENR et actions de réduction de la consommation d'énergie :**
 - SOLAIRE :**
 - o Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics : à Montech, Villebrumier, Castelmayran, Angeville, Aucamville, Beaupuy, Belvèze, Gariès, ...
 - o Projet d'ombrières photovoltaïques : terrains tennis de Campsas et Aucamville ; parkings de Montbartier, aires de co-voiturage Tranche 2 CC Grand Sud Tarn et Garonne, Bouillac, Orgueil, Labastide St Pierre, Savenès, Villebrumier
 - o Cadastre solaire sur la CC GSTG (outil informatique évaluant l'intérêt de la pose de panneaux solaires sur les toitures)

 - GEOTHERMIE :**
 - o Installation géothermique : pour 3 bâtiments publics à Puycornet (mairie, école, salle associative) ; complexe mairie/salle des fêtes/école à Bourret ; école de Fabas ; plusieurs bâtiments publics à Grisolles (écoles, centre de loisirs, EHPAD, crèche, CMS) ; locaux techniques municipaux de Reynies

 - AUTRES EnR :**
 - o Création d'une unité de méthanisation par la Sté Garonne Bio gaz, à Le Pin (Territoire d'industrie)
 - o Centrale de chaleur à Beaupuy pour chauffer les bâtiments communaux
 - o Chaufferie bois école de Campsas
 - o Chaufferie biomasse à l'école de Le Causé et Bourret
 - o Étude d'un réseau de chaleur à L'Honor de Cos pour alimenter l'école, la crèche, la salle des fêtes ...
 - o Etude ENEDIS sur la ZAC Grand Sud Logistique (exemplarité)

 - Opérations visant à créer des TRAMES NOIRES (accompagnement des communes pour l'extinction de l'éclairage public la nuit) :**
 - o Installation régulateurs-réducteurs de tension éclairage public à Castelsarrasin, pour limiter l'impact sur la faune
 - o Projet d'amélioration de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse : Labastide-St-Pierre, Bouillac, Campsas, Montech

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments publics collectifs
- Nombre de réalisations en matière d'investissements EnR

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- OS 2 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4)

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme

Contexte général :

Le secteur du transport (personnes et marchandises) constitue l'un des **premiers postes de consommation d'énergie finale et d'émissions de gaz à effet de serre (GES)**.

Il connaît une croissance importante sur le territoire du PETR en raison d'une urbanisation toujours plus dense, notamment dans les communes situées sur l'axe Toulouse – Montauban.

Outre son impact environnemental, la voiture individuelle devient une charge financière de plus en plus lourde pour les ménages ou personnes sans emploi, notamment dans les zones rurales où les modes de transport alternatifs sont peu développés.

Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural et périurbain), le PETR se distingue par un **recours très élevé au véhicule individuel (autosolisme)** pour les déplacements domicile-travail (**86% des actifs occupés**) et en parallèle, un usage de transports en commun très peu développé (2%).

En matière de mobilité, le PETR doit faire face à plusieurs constats :

- Des déplacements domicile-travail de plus en plus importants entre les différents bassins de vie et vers les pôles extérieurs que sont Montauban, Agen et Toulouse ;
- Le recours à l'offre de transport en commun pour accéder à l'emploi est très minoritaire (2% en 2017 contre 15,2% au niveau national) et si le territoire central apparaît plutôt bien desservi (trains et bus liO), les franges sont très peu irriguées (CC PSQ, CC LTG, CC PPL)
- Les situations de « précarité mobilité » sont nombreuses (personnes âgées, usagers sans permis, personnes sans emploi, précaires et en situation de handicap ...) avec un public rencontrant des difficultés pour accéder aux services et à l'emploi.

Les aménagements et initiatives engagés sur les secteurs du PETR pour développer des mobilités autres que les déplacements individuels en véhicules (aires de co-voiturage, transport à la demande, pistes cyclables, co-voiturage Rézopouce- Illicom, ...) **doivent être poursuivis pour permettre d'évoluer collectivement vers des pratiques de déplacement plus durables**, moins dépendantes aux énergies fossiles et moins émettrices de gaz à effet de serre.

Les solutions seront spécifiques à chaque territoire mais devront intégrer une concertation fine des usagers pour tenir compte des besoins actuels, du maillage avec le transport collectif existant et une communication soutenue pour l'appropriation de ces nouvelles offres de mobilité auprès de tous les publics.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Développer les infrastructures et services pour renforcer la mobilité alternative à l'autosolisme (système et aires de covoiturages, Pôles d'échanges multimodaux, modes de transport collectif et de liaison pour le dernier km...) ;
- Communiquer et promouvoir les offres de mobilité et solutions existantes ;
- Accompagner le développement des mobilités actives (cyclables, piétonnes et autres modes utilisant l'énergie physique humaine...) ;
- Réduire l'émission des GES (soutien à l'acquisition de véhicules responsables et à l'installation de point de recharge) ;
- Déployer, organiser et structurer des offres de mobilité collectives, au plus proche des besoins locaux ;
- Soutenir les projets H2 et biogaz portés par les entreprises.



Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Aménagements favorisant l'intermodalité :**
 - o Création d'aires de covoiturage : Beaupuy, Labastide-St-Pierre, Larrazet, CC GSTG (aires d'intérêt communautaires T2 : Grisolles, Nohic, Montech), Varennes, Savenès
 - o Mobilité collective : création de points d'arrêt pour la desserte du territoire par les cars liO sur la CC GSTG ; mise en place d'un nouveau réseau TAD sur la CC GSTG ; création d'une station de bus à Larrazet
 - o Pôles d'Echanges Multimodaux : extensions des parkings ferroviaires sur le territoire GSTG et sur le territoire de la CC 2R ; création d'un PEM routier à Montech
 - o Équipements vélos sécurisés dans les gares : abris-vélos sécurisés à Castelsarrasin et sur la CC GSTG
 - o Aménagement d'un parking multi-modal à La Ville Dieu du Temple
 - o Aménagements cyclables sur la CC GSTG suite aux conclusions du schéma cyclable
 - o Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques : Bouillac, Beaupuy, Le Causé
- **Aménagements favorisant le développement des mobilités actives et douces :**
 - o Aménagement de voies vertes : Nicolas de la Grave, Campsas, Castelmayran, Monbéqui, Orgueil, St Aignan, Villebrumier, Montech, Labastide St Pierre, Aucamville, Dieupentale, Montbartier, Monbéqui, Grisolles
 - o Création cheminements piétonniers : Comberouger, L'Honor de Cos, Larrazet, Lafrançaise, Bourret, Campsas, Pompignan, Piquecos
 - o Travaux et équipements pour la mise en place d'une politique « mobilité douce » sur la CC TDC
 - o Aménagement des passerelles pour les liaisons cyclables éligibles au titre du volet des infrastructures en faveur du vélo du cyclotourisme : création d'une seconde passerelle piéton-vélo sur le canal latéral à la Garonne à Montech
- **Etudes, stratégies supports au développement des mobilités alternatives à l'autosolisme :**
 - o Expérimentation sur le territoire de la CC GSTG d'une ligne de covoiturage dynamique
 - o Réalisation d'une étude de mobilité globale alternative à la voiture individuelle sur la CC TDC (développement de la mobilité douce)
 - o Intégration de la commune d'Orgueil dans le programme MOBY (écomobilité)
 - o Etude pour la création d'une plateforme de covoiturage sur CC GSTG

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'acquisitions de véhicules électriques
- Nombre d'aires de covoiturage créées

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS 2.8 et OS 5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4)

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-4 : Soutenir une meilleure valorisation et réemploi des déchets

Contexte général :

La loi TEPCV de 2015 (relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015) reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national de développement durable :

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une **consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets**, notamment par le réemploi des produits, et, suivant les modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

L'activité humaine produit **un grand nombre de déchets** au niveau domestique ou bien économique :

- Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (briques, béton, tuiles et céramiques, verre, terre, pierres provenant de sites non pollués, bois, plastique, métaux), dont une part non négligeable peut être recyclée comme matériaux de construction valorisés ou réutilisés à la sortie du chantier ;
- Une quantité très importante de biodéchets est produite par les habitants et principalement par les entreprises d'espaces verts, de la grande distribution, les IAA, les cantines et restaurants, les marchés ... Ces biodéchets constituent une part importante de ressources valorisables dans une logique d'économie circulaire ;
- Dans le secteur de la santé, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (ces derniers ne peuvent malheureusement pas être intégrés dans les systèmes de valorisation).

La loi TEPCV a fixé d'ambitieux objectifs de recyclage et valorisation tant pour les déchets non dangereux (65 % de recyclage à échéance 2025) que dans le domaine des chantiers de bâtiments et de travaux publics (70 % de recyclage en 2020).

Sur le PETR, plusieurs investissements ont été réalisés par les EPCI et les syndicats gestionnaires pour la collecte et les traitements adaptés des déchets non dangereux. Le territoire compte 16 déchetteries dont 3 équipées de recycleries et zones de réemploi (Lauzerte, Dieupentale, Lafrançaise) en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La Communauté Emmaüs est bien implantée et a développé diverses activités pour permettre le réemploi et la revente de produits (La Ville Dieu du temple, Castelsarrasin, Grisolles). L'important centre de traitement ultime et d'enfouissement privé de la déchetterie « *Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech - DRIMM* » conduit des actions et réflexions autour de la valorisation énergétique des déchets.

La valorisation durable des déchets est un levier essentiel dans les territoires pour limiter le recours aux matières premières non renouvelables et éviter au maximum la mise en décharge.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Optimiser la collecte, promouvoir et soutenir le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de la construction ;
- Encourager la valorisation des biodéchets, le recyclage et le réemploi des produits manufacturés ;
- Promouvoir une gestion sobre et efficace des ressources du territoire notamment par des actions de sensibilisation et communication à grande échelle ;
- Soutenir le développement d'activités innovantes dans le domaine de l'économie circulaire (en lien avec Territoires d'industrie) : installations de productions d'énergie à partir des déchets, ou activités réutilisant de la chaleur produite... ;

- Limiter le gaspillage et la production de déchets non valorisables.



Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Soutien aux investissements pour optimiser le tri sélectif des déchets, le recyclage et réemploi :**
 - o Rénovation et extension du Pôle environnemental de la CC GSTG à Dieupentale
 - o Modernisation déchetteries et étude pour la création d'une recyclerie sur la CC 2R
 - o Optimisation et remise aux normes des déchetteries intercommunales de la CC TDC
 - o Création d'un espace de propreté pour la collecte des déchets ménagers à Lauzerte
 - o Enfouissement des containers de tri sélectif à Puycornet
- **Soutien au développement d'activités innovantes dans le domaine de l'économie circulaire :**
 - o Étude préalable pour l'installation d'une usine de déshydratation de la luzerne, chambre d'agriculture (utilisation source de chaleur existante)
- **Actions de sensibilisation et communication :**
 - o Sensibilisation de la population de la CC GSTG pour renforcer et pérenniser le compostage individuel
 - o Opérations de sensibilisation/communication menées par les syndicats du territoire (SIEEOM, SMEEOM, SIRTOMAD)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de projets soutenus pour améliorer la gestion des déchets
- Nombre de recycleries et ressourceries créées ou agrandies

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- OS 2 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4)

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value

Contexte général :

Le PETR reste un territoire fortement marqué par l'activité agricole, et producteur d'une grande diversité de productions agricoles (céréales, pommes, prunes, kiwis, melons, raisin, ail, noisette, élevage...) et viticoles. Plusieurs labels témoignent des démarches de qualité engagées (6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges).

Malgré ce potentiel, la **transformation sur place** des produits est encore **peu développée** en dépit de la valeur ajoutée qu'elle pourrait apporter et du potentiel de consommation locale. La **commercialisation en circuits courts** est en développement mais encore **peu structurée**. La dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits-courts en lien avec les objectifs nationaux de la Loi EGalim et du Pacte Vert de la Région doivent être soutenues et amplifiées.

Le démarrage du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne (labellisé le 28 octobre 2021), mené à l'échelle du département, commence à produire ses effets : en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux, la valorisation des produits locaux commence à s'organiser. En effet, l'action principale de ce PAT, est la mise en place d'une plateforme logistique permettant de regrouper et structurer l'offre existante sur le département et faciliter l'approvisionnement de la **restauration collective**.

L'animation du PAT a aussi pour objectif de créer une coopération entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire, afin de mutualiser les expériences et de créer une dynamique départementale sur le volet économique, social, éducatif et environnemental.

En parallèle des actions soutenues en matière d'économie agricole, il s'agit ici **d'encourager la transition vers une agriculture plus durable et le rapprochement entre producteurs, transformateurs et consommateurs locaux**.

De plus, ce secteur d'activités est confronté à une évolution démographique agricole négative avec des difficultés d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs. Certaines parties du territoire font face à une précarité du travail agricole qui induit des problèmes sociaux. Des actions doivent donc également être entreprises pour résoudre ce problème.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Améliorer la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits-courts, restauration collective, valorisation, transformation) ;
- Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles ;
- Pérenniser et développer l'activité agricole, les exploitations agricoles et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs (Accompagnement des producteurs pour faciliter la réponse aux marchés publics, organisation de filières de transformation locales, etc.) ;
- Innover en testant de nouvelles pratiques, de nouvelles techniques via des espaces test par exemple (Sensibilisation aux techniques agricoles favorables à l'environnement : permaculture, agroécologie ...) ;
- Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine ;
- Agir pour la transition écologique (gaspillage alimentaire, énergie, empreinte écologique, adaptation des pratiques culturelles).

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Préserver et développer des emplois de qualité.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Etudes, animation, actions de formation-sensibilisation, promotion dans le domaine de l'alimentation et des circuits-courts :**
 - o PAT : animation du PAT départemental porté la Chambre d'Agriculture ;
 - o Étude de faisabilité d'une légumerie départementale
 - o Étude sur le développement des circuits courts : CC TDC, CC GSTG, CC 2R
- **Investissements pour le développement des circuits-courts et le recours aux produits locaux :**
 - o Etude pour l'émergence d'une industrie de transformation innovante et compétitive sur la CC TDC
 - o Création-extension de légumeries pour la restauration collective : légumerie départementale, légumerie centre de loisirs CC 2R
 - o Mise en place de serres communales et d'une ferme communale à Montech pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux ...
 - o Création d'un local accueil-vente pour les produits issus des circuits courts à Valence d'Agen et Orgueil
 - o Soutien des travaux réalisés par l'ACI les Jardins du Tembourel (ateliers et chantiers d'insertion) à Montech
- **Etudes, actions et investissements innovants pour la transition agricole :**
 - o Projet « ambitions légumineuses » porté par la Coopérative Qualisol à Castelsarrasin (Territoire Industrie) ;
 - o Programme local d'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture plus durable sur la CC TDC en lien avec la Chambre d'agriculture
 - o Accompagnement de la Chambre d'agriculture dans le déploiement de son outil ClimA-XX1 (outil permettant d'analyser l'évolution future de la faisabilité de productions agricoles départementales sous influence du changement climatique)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de projets aidés permettant le développement des circuits-courts
- Nombre de points de vente produits locaux

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4) et autres financements possibles par le FEADER

Objectif stratégique n°5 : Animation et ingénierie territoriale

Mesure opérationnelle n°5-1 : Développer une ingénierie territoriale efficiente et favorisant « l'innovation et l'expérimentation »

Contexte général :

Le PETR Garonne Quercy Gascogne doit porter une stratégie de développement local, fort de ses 136 152 habitants (pop. municipale) et présentant des profils de bassins de vie très différents.

Le PETR a créé depuis 2016 un réseau composé des 6 animateurs intercommunaux des CC pour faciliter la coordination.

De plus, le PETR co-anime régulièrement avec la Région des réunions à l'échelle intercommunale pour informer sur les dispositifs régionaux, nationaux, et sur les actualités en direction des élus, secrétaires de mairie, DGS, ...

Par ailleurs, la gestion des politiques locales contractualisées comprend aujourd'hui plusieurs volets (LEADER, FEDER OS5, CRTE, CTO, Territoire d'Industrie ...) qu'il s'agit de mener de manière conjointe vers la réalisation des objectifs communs. La mise en œuvre de ces politiques nécessite de disposer d'un accompagnement technique local, indispensable à l'émergence des projets et à la mise en réseau des acteurs publics et privés.

L'équipe du PETR a pour mission d'assurer accompagnement et conseils aux porteurs de projets, notamment en matière d'ingénierie financière mais également en permettant l'innovation et l'expérimentation.

Ce dernier aspect, contribuant plus particulièrement à l'ambition du Pacte Vert via le dispositif « **Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation (DIE) dans les territoires ruraux et de Montagne** », fera l'objet d'un avenant au présent contrat lorsque tous les dispositifs de la Région seront votés.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Répondre au besoin d'ingénierie des territoires ruraux (élus et techniciens, privés) ;
- Veiller à l'appropriation collective de la stratégie et du projet de territoire ;
- Piloter et gérer les dynamiques contractuelles sur le territoire ;
- Permettre l'innovation et l'expérimentation de solutions nouvelles (avenant à venir).

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Répondre à l'ensemble des objectifs du Pacte Vert, grâce au financement d'une ingénierie territoriale supplémentaire, formée aux enjeux environnementaux et de transition écologique.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

Portage PETR

- Animation et coordination des contrats et conventions
- Révision, suivi et animation du projet de territoire
- Animation territoriale auprès des EPCI et des communes membres
- Appui à la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale en faveur de l'attractivité des bourgs-centres et des communes rurales
- Développement des coopérations interterritoriales (ex : Territoire d'Industrie avec le PETR Portes de Gascogne)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'actions d'information auprès des collectivités locales et leurs groupements
- Nombre de dossiers inscrits au CTO

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

Sans objet.